

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16 juin 1936 promulguant dans la colonie le décret du 25 mai 1936 portant application aux protectorats et territoires – sous mandat relevant du ministère des 28 août 1935 et 30 octobre 1935 concernant le prélèvement général de 10 p. 100 sur les dépenses publiques.

n° 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juin 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions d'application des lois (Les lois décrétées et arrêtées deviennent exécutoires : Vu le décret du 25 mai 1936, portant application aux colonies, protectorats et territoires sous mandat relevant du Ministère des décrets des 28 août 1935 et 30 octobre 1935, concernant le prélèvement général de 10 p. 100 sur les dépenses publiques.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances décret du 25 mai 1936 susvisé portant application aux colonies, protectorats et territoires sous mandat relevant du Ministère des décrets des 28 août 1935 et 30 octobre 1935 concernant le prélèvement général de 10 p. 100 sur les dépenses publiques. Art. 2, —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.
ANNET